

Commentaires de l'association du Quartier Bellevue de Bourg-la-Reine sur le projet d'aménagement de la RD 920 Nord à Bourg-la-Reine

Les observations ci-dessous résultent d'une analyse du plan du projet, de la place de la Résistance à l'avenue Pasteur (Fig. 1, page 5, pièce D). L'association du Quartier Bellevue ne conteste, ni le cheminement grosso modo des voies de circulation, ni le choix de 2 voies de circulation au lieu de 3 dans chaque sens, ni la création de pistes cyclables latérales. Elle souhaite insister sur la sécurité et le confort des piétons, la nécessité d'un bon fonctionnement des commerces, l'insuffisance de l'offre de stationnement et l'embellissement du site.

La circulation des piétons

Un passage protégé supplémentaire a été prévu devant le n° 19 (boulangerie) pour relier les parties est et ouest de la voirie. C'est un point positif.

Un point très négatif : les commerces les plus actifs sont situés entre le débouché de l'avenue Aristide Briand et celui de la rue du Président Roosevelt. Or, la largeur de la bande de circulation prévue pour les piétons dans cet espace est de 2,10 m, ce qui est nettement insuffisant. Les gens qui font leurs courses (alimentation, santé, etc.) à cet endroit représentent toute la diversité des habitants d'une ville : handicapés, personnes âgées, adultes et jeunes enfants, avec parfois des poussettes, des caddies, etc. La largeur de cette bande de circulation, le long des commerces, doit être d'au moins 3 mètres.

Entre les n° 2 et 16 de l'avenue du Général Leclerc, la largeur prévue de la bande de circulation des piétons est comprise entre 2,20 m, selon le plan de la pièce D page 5 et 2,75 m selon le profil AA, page 19, de la pièce C du dossier de l'enquête. La piste cyclable est contiguë à cette bande, ce qui est dangereux. Plus au sud, la contiguïté persiste devant les n° 2, 4 et 6 du boulevard Joffre. Une amélioration est possible en renonçant à un espace de livraison très large devant le n° 14.

Le stationnement des véhicules

L'offre globale de stationnement de ce projet est très insuffisante. Ce projet, s'il était réalisé, conduirait à un stationnement permanent sur les espaces prévus pour les livraisons et aussi à un stationnement sur les voies de circulation, notamment dans la contre-allée et à ses abords, ce qu'il faut éviter. Les deux propositions suivantes pourraient améliorer cette situation.

Déporter l'ensemble de la contre-allée de 2 m vers l'ouest. Ceci conduirait à déporter vers l'ouest les deux voies de circulation attenantes et à réduire la largeur de l'îlot central arboré. Des places de stationnement pourraient ainsi être créées le long de la partie est de la contre-allée. En outre, la bande de circulation des piétons le long des commerces pourrait être élargie en supprimant la bande de verdure qui la longe. Il convient de remarquer que la création d'un arrêt d'autobus le long du côté ouest de la contre-allée complique la mise en place de celle-ci.

Suppression de l'aire de livraison prévue devant le n° 14 de l'avenue du Général Leclerc. On peut supposer que cette aire très vaste (environ 25 x 3,50 m) est prévue pour la livraison et l'enlèvement de voitures au profit de l'établissement Trujas, concessionnaire d'automobiles. Ces opérations ne sont pas fréquentes (3 ou 4 par semaine). Elles peuvent se dérouler devant les installations de ce concessionnaire, sur l'une des deux voies de circulation en direction de la province, dans un temps limité (moins de 20 minutes) à une heure favorable. Jusqu'à maintenant ces opérations ont été réalisées ainsi. De toute façon, une telle aire serait difficilement utilisable pour les opérations

auxquelles elle semble destinée ; en effet, celles-ci étant peu fréquentes, l'aire serait en permanence utilisée par des automobilistes en quête de stationnement. On peut donc prévoir la suppression de cette aire dans le plan du projet. Cette suppression permettrait, d'une part, de disposer de cinq places de stationnement supplémentaires pour des véhicules légers et, d'autre part, de faciliter la création d'une séparation entre les piétons et la piste cyclable sur le trottoir contigu.

L'embellissement du site

L'architecture des constructions qui encadrent la place de la Résistance et l'entrée nord de la ville n'est pas de nature à agrémenter le site. En revanche, les grands platanes qui s'élèvent actuellement le long des voies de circulation apportent une certaine majesté au site, ainsi qu'une harmonie qui fait défaut lorsqu'on regarde uniquement les façades des bâtiments. L'îlot végétal central dont le parterre est bien tenu apporte à la place un charme bienvenu et masque en partie le flux abondant des voitures. A l'entrée de la ville, sur les trottoirs, des bacs en brique, à mi-hauteur, contenant des arbustes atténuent la tristesse de cet endroit qui n'a pas d'attrait.

A l'avenir, une végétation harmonieuse, bien choisie, permettrait d'embellir ce site, avec des arbres d'alignement de haute taille, des bacs d'arbustes et de fleurs, ainsi que des parterres bien entretenus. Cette végétation pourrait être différenciée à l'entrée de la ville pour marquer cet endroit et atténuer sa sévérité. A la limite sud de la place de la Résistance, nous souhaitons qu'un rideau est-ouest de grands arbres ferme visuellement la place et cache l'extrémité de l'ensemble immobilier situé entre l'avenue Leclerc et le boulevard Joffre.

Remarques générales :

- Etat des sols : pour les piétons, les cyclistes et dans la contre-allée, il convient que les surfaces soient lisses (pas de pavés) et non glissantes. A ce sujet, il faudra modifier la figure 1 de la pièce D qui fait apparaître des pavés dans la contre-allée.
- Les déchets : la figure 1 de la pièce D n'indique pas les collecteurs enterrés que le Territoire mettra en place. C'est dommage, car ils pourraient gêner la circulation sur les trottoirs.
- Séparation des voies de circulation : il conviendra de maintenir une séparation entre le flux des véhicules vers Paris et celui qui va vers la province, allant de l'îlot central jusqu'au « tourne à gauche » vers la rue du Port Galand.

Conclusion

Pour la dernière partie de Bourg-la-Reine à aménager, l'effort doit porter sur des bandes de circulation des piétons bien séparées des pistes cyclables et suffisamment larges, notamment le long des commerces de la partie est de la place de la Résistance. L'effort doit porter également sur un plus grand nombre de places de stationnement, surtout à proximité de ces commerces. Le développement de ces commerces nécessaires à la vie locale et la possibilité de stationner qui doit l'accompagner ne peuvent se faire qu'en déportant légèrement vers l'ouest les voies de circulation vers Paris. Ceci est possible en diminuant un peu la largeur de l'îlot central arboré, c'est-à-dire sans renoncer complètement au charme de cet îlot.

Yvon Bellec
Président
Association du Quartier Bellevue
49 avenue du Panorama – 92340 Bourg la Reine
contact@assoquartierbellevue.fr